



Points saillants de la réunion du Conseil du mercredi, 17 novembre 2021. Le texte complet de toutes les motions est publié dans On Course.

1. Le Conseil a approuvé l'adhésion de vingt-neuf nouveaux membres provenant de six régions.
2. Le Conseil a approuvé la demande de Standsure Agility (SK) de tenir un Omnium ouvert à tous les 11 et 12 juin 2022.
3. Le Conseil a approuvé la demande de changement de date du championnat régional 2022 C-B/YK en raison de la non disponibilité de l'endroit prévu. Les nouvelles dates sont du 17 au 19 juin 2022.
4. Le Conseil a modifié la date d'entrée en vigueur de la motion 210703 (« QUE le registraire reçoive de manière électronique les résultats des concours dans un délai de **huit** jours après le dernier jour du concours. ») du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
5. Le Conseil, sur recommandation du comité permanent sur les règlements, a approuvé la précision suivante visant la motion 200110 pour inclure une description des colliers qui seront permis dans l'enceinte, la modification entre en vigueur le 17 novembre 2021 :

**« 2.10.2. FAUTES GÉNÉRALES**

**Port d'un collier dans l'enceinte** : *Les chiens peuvent porter un collier dans l'enceinte. Il doit s'agir d'un simple collier plat à boucle ou d'un collier à dégagement rapide. Aucun accessoire, décoration ou quoi que ce soit ne doit être accroché ou en saillie sauf l'anneau servant à attacher la laisse. Une plaque d'identification plate ou un nom brodé serait accepté. »*

Prenez note que cette description interdit les colliers étrangleurs, les colliers en chaînes et les colliers martingales. Les colliers à pointes et les colliers électroniques sont strictement interdits en vertu de l'article 2.2.4.

6. Le Conseil a accepté la recommandation de la registraire de l'AAC visant à raccourcir le délai minimal accordé pour soumettre les demandes pour la tenue d'un concours de trois mois à six semaines. Des conditions s'appliquent. Les demandes tardives pour la tenue d'un concours (max. de deux par année civile) peuvent maintenant être faites pas moins de quatre semaines (six semaines auparavant) avant la date proposée du concours. Des

conditions s'appliquent. Tous les détails seront communiqués aux clubs. La mesure entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

7. Le Conseil a accepté la recommandation de la registraire de l'AAC visant à modifier le processus d'inspection de l'équipement et du site du concours. Ces inspections doivent encore être coordonnées par l'entremise du directeur régional approprié.